

ELECTION DE LA SEIGNEURIE DE COMINES

06 octobre 2018

REGLEMENT DE L'ELECTION

Article n°1 Les groupes candidats à l'élection de la Seigneurie de Comines doivent répondre aux critères suivants :

- Etre composés de 2 adultes
- Etre domiciliés ou originaires de Comines France ou Comines Belgique
- Le lien de parenté direct entre adultes n'est pas obligatoire (on peut concevoir des amis, collègues de travail, etc...)

Article n°2 Modalités d'inscription

Un formulaire d'inscription est à retirer auprès des membres du comité, ou à la Maison du patrimoine ou à l'accueil de la Mairie. Il est à retourner avant le 25 septembre 2018. Il est également possible de télécharger le règlement et le bulletin d'inscription sur le site du Comité.

Article n°3 Déroulement de l'élection

L'élection aura lieu lors d'une cérémonie protocolaire organisée à l'espace Lys Arena (rue d'Hurlupin à Comines France) le samedi 06 octobre 2018 à 19h30.

L'élection prendra en compte les trois critères suivants :

- la présentation personnelle des groupes candidats
- la connaissance de l'histoire de la cité et de la Fête des Louches
- une présentation originale sous forme libre – détails donnés quelques jours avant la soirée

Le jury sera composé des membres de la Confrérie de la Franche Louche, de représentants de la municipalité et de représentants des commerçants locaux. Les décisions du jury seront sans appel.

Article n°4 Les groupes vainqueurs seront récompensés de lots de valeur d'un montant de 1000 euros. Ils participeront également au cortège historique du dimanche 14 octobre.

Article n°5 Les groupes candidats donnent leur accord quant à l'utilisation de leur nom et de leur photographie dans les publications ou affiches éditées par la municipalité et/ou le Comité de la Fête des Louches.

Article n°6 La participation à l'élection de la Seigneurie de Comines implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Le comité organisateur